

931^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 mars 2022 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Sonia Leblanc

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-03-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 930^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

– QUE le procès-verbal de la 930^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de février 2022, qui s'élèvent à 370 030,28 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 28 février 2022, qui s'élèvent à 118 863,41 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de février 2022, qui s'élèvent à 162 434,03 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-04
RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES QUANTITÉS DE
MATIÈRES RÉSIDUELLES APPORTÉES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT
EN TRANCHÉE (LEET) DE LA VILLE DE MATAGAMI – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, un règlement concernant la gestion des quantités de matières résiduelles apportées au lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) de la ville de Matagami.

De façon générale, le règlement permettra d'assurer une gestion prudente et raisonnable du site afin d'en permettre une exploitation à long terme pour répondre, en premier lieu, aux besoins de la population de la Ville de Matagami, et ce, en encadrant la quantité de matière résiduelle qui peut être apportée au lieu d'enfouissement en tranchée par un seul utilisateur au courant d'une période donnée.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2022-03-08-05
PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES QUANTITÉS
DE MATIÈRES RÉSIDUELLES APPORTÉES AU LIEU
D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) DE LA VILLE DE MATAGAMI
DÉPÔT

Conformément à la loi, monsieur le conseiller Réal Dubé dépose le projet de règlement concernant la gestion des quantités de matières résiduelles apportées au lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) de la ville de Matagami.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

2022-03-08-06

**MADAME CLAIRE POIRIER, AGENTE À LA TAXATION
DÉPART À LA RETRAITE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'intention exprimée par madame Claire Poirier, agente à la taxation, de prendre sa retraite après 35 ans de service au sein de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE madame Poirier, dans sa lettre du 23 février 2022, a identifié que son dernier jour d'emploi serait le 13 mai 2022;

ATTENDU QUE, depuis le 16 février 1987, date de la première embauche de madame Claire Poirier, l'organisation municipale aura été témoin de son engagement et de son dévouement ainsi que de son esprit d'équipe démontré envers son employeur et ses collègues de travail, qu'elle a tout autant démontrés envers les citoyens de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de madame Claire Poirier, agente à la taxation, laquelle sera en vigueur le 13 mai 2022;
- DE LA REMERCIER pour l'excellent travail accompli au cours de ses trente-cinq (35) années de loyaux services;
- ET DE LUI SOUHAITER une bonne retraite bien méritée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-07

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu'elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :
 - 1) sécuriser le réseau routier, notamment pour la vitesse en zones résidentielle et scolaire, le respect des passages et traverses piétonniers et le contrôle de la circulation de véhicule lourd en zone interdite;
 - 2) œuvrer activement et de façon préventive sur le plan sociocommunautaire;
 - 3) œuvrer auprès des clientèles cibles, soit la jeunesse et les aînés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-08
APPEL D'OFFRES PUBLIC
RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS DE L'HÔTEL DE VILLE
195, BOULEVARD MATAGAMI
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la réfection des finis intérieurs de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Construction Filiatrault inc.	169 988,24 \$

ATTENDU QUE dans le cas où il y a un seul soumissionnaire conforme, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité, et ce, en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE des négociations entre la direction générale de la Ville et le représentant de Construction Filiatrault inc. ont mené, en date du 24 février 2022, à l'acceptation d'un crédit de quatre mille cinq cents dollars (4 500,00 \$), taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– D'ADJUGER le contrat pour la réfection des finis intérieurs de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Filiatrault inc., pour un montant de 164 814,36 \$, taxes incluses;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-09
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
PRÉPARATION ET PEINTURE D'ÉQUIPEMENTS LOURDS
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour la préparation et la peinture d'équipements lourds auprès de quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une (1) seule soumission, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes incluses)</u>
Peinture Industrielle St-Prime inc.	56 395,24 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier, daté du 24 février 2022, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Peinture Industrielle St-Prime inc., pour un montant de 56 395,24 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Peinture Industrielle St-Prime inc., pour un montant de 56 395,24 \$, taxes incluses, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-10
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU RÉSEAU SANITAIRE
ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire auprès de quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu trois (3) soumissions, soit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes incluses)</u>
AmNor Industries inc.	24 732,81 \$
Ortec Environnement Services inc.	22 794,32 \$
Abivac	20 232,24 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, daté du 24 février 2022, recommandant au conseil municipal d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Abivac, pour un montant de 20 232,24 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ADJUGER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Abivac, pour un montant de 20 232,24 \$, taxes incluses, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-11
PROJET « AMÉNAGEMENT – RUE GALINÉE »
SCULPTURE EXTÉRIEURE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite réaliser le projet « Aménagement – rue Galinée », lequel vise à revitaliser le secteur de l'intersection des rues Cavalier et Galinée;

ATTENDU QUE le projet « Aménagement – rue Galinée » inclut, entre autres, le volet de l'installation d'une sculpture, grandeur nature, d'une œuvre reflétant le milieu naturel de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une proposition à l'artiste Denis Michaud pour une œuvre permanente en acier inoxydable représentant une femelle orignal et son petit;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville de Matagami peut octroyer ce contrat de gré à gré.

ATTENDU QUE

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat à l'artiste Denis Michaud pour la conception d'une sculpture en acier inoxydable, extérieure et permanente, pour un montant de 25 000 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-12

**PROJET « AMÉNAGEMENT – RUE GALINÉE »
AFFICHAGE EXTÉRIEUR
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite installer une exposition extérieure gratuite sur la thématique de la route de la Baie-James, maintenant la route Billy-Diamond, tout en revitalisant un secteur achalandé de la ville;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une proposition à Affichage Artpublix pour la fourniture de sept (7) structures d'affichage extérieur;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville de Matagami peut octroyer ce contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat à la compagnie Affichage Artpublic pour la fourniture de sept (7) structures d'affichage extérieur, pour un montant de 25 714,16 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-13

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

FORMULAIRES « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 5 000 HABITANTS » DE CHACUN DES CANDIDATS – DÉPÔT

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, dépose les formulaires « Liste des donateurs et rapport de dépenses – Municipalités de moins de 5 000 habitants » de chacun des candidats au scrutin du 7 novembre 2021.

2022-03-08-14

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
ENTENTE RELATIVE AU FONDS EASTMAIN
MODALITÉS DE REDDITION – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'Entente relative au Fonds Eastmain, conclue avec l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), le 5 mai 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est tenue de transmettre à l'ARBJ, au plus tard le 31 mars 2022, un rapport de reddition de comptes identifiant le ou les projets retenus, et ce, afin de se conformer à ladite Entente.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport de reddition de comptes tel que présenté;

- ET D’AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, ledit rapport de reddition de comptes.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2022-03-08-15
RADIO MATAGAMI
PROJET « GALERIE D’ART DU 49^E-50^E PARALLÈLE »
DEMANDE D’APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Radio Matagami a déposé une demande d’aide financière au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité 2021-2022;

ATTENDU QUE le projet permettra à Radio Matagami la réfection, extérieure et intérieure, d’un local du bâtiment « Le Jamésien » à Matagami, lequel deviendra la première galerie d’art sur le territoire d’Eeyou Istchee Baie-James;

ATTENDU QUE le projet déposé par Radio Matagami ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet permettra également d’offrir un lieu physique d’exposition et de rayonnement artistique pour tous les artistes et artisans d’Eeyou Istchee Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D’APPUYER Radio Matagami dans sa demande d’aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité 2021-2022, pour son projet de galerie d’art dans l’édifice « Le Jamésien ».

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2022-03-08-16
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
PLATEFORME MUNICIPALE POUR LE CLIMAT
DÉCLARATION D’ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT
ADHÉSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

« **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.**

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concentrée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernement, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie. »

EN CONSÉQUENCE, nous, élus de la Ville de Matagami, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyens.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- QUE le conseil municipal de la Ville de Matagami adhère à la déclaration d’engagement : Unis pour le climat;
- ET QU’une copie de cette résolution soit transmise à l’Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2022-03-08-17

**REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC
JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES
DEMANDE DE RECONNAISSANCE – APPUI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

ATTENDU QUE les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyens et des collectivités;

ATTENDU QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et l’exclusion, et adhèrent à la Déclaration universelle des droits de l’homme mettant de l’avant « le droit d’accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d’achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

ATTENDU QUE les cuisines collectives font la promotion de l’autonomie alimentaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- DE PROCLAMER le 26 mars *Journée nationale des cuisines collectives*;
- ET D’ENCOURAGER, tout au long de l’année, les citoyens à prendre conscience que l’alimentation est un droit humain.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2022-03-08-18

**MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC
JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE
POSITIVE – DEMANDE DE RECONNAISSANCE – APPUI**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que, par leurs initiatives diverses, les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyens;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent, le 13 mars 2022, leur *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale* sous le thème « Choisir, c'est ouvrir une porte »;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE PROCLAMER le 13 mars *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;
- ET D'INVITER tous les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la Ville de Matagami à faire connaître les outils de la *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale* sous le thème « Choisir, c'est ouvrir une porte ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-19
BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
ANNÉE 2021

Dépôt pour information.

2022-03-08-20
PERMIS D'AFFAIRES « SIGNATURE CHARLEBOIS »
MONSIEUR KEVIN CHARLEBOIS

Dépôt pour information.

2022-03-08-21
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
ENGAGEMENT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER l'embauche d'un pompier volontaire, soit monsieur Gabriel Bergeron;
- QUE cette embauche soit effective en date du 14 février 2022;
- QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois, comme recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 16 février 2022;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-22
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) CPE des P'tits Maringouins

- i) Lettre du 1er février 2022 – Remerciements pour l'aide financière octroyée pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022

b) École Le Delta

- i) Lettre du 4 février 2022 – Demande de partenariat quant à la tenue du Gala Méritas 2022

c) Fondation hospitalière d'Amos inc.

- i) Rapport annuel 2020-2021
- ii) Lettre du 8 février 2022 – Remerciement quant à un don de 1 000 \$ fait à la Fondation

2022-03-08-23
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2022 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2022 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2022 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2022 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-24

**PROJET « RÉFECTION D'UNE PORTION DES RUES DE LA SAVANE ET GRANDE ALLÉE » – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (OC-07)
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a attribué à CML Entrepreneur Général inc. le contrat pour la réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée, le 13 avril 2021, par la résolution numéro 2021-04-13-06, d'une somme de 3 735 774,48 \$, taxes en sus, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;

ATTENDU QU'en cours de réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER les travaux supplémentaires liés à la présence de roc, soit des travaux de forage d'affaiblissement et de cassage, tels que définis à l'ordre de changement OC-07 du contrat de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée, pour un montant de 55 981,03 \$, plus taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-03-08-25

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de mars, aucune question n'a été reçue par courriel.

2022-03-08-26
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS, OMA
GREFFIER

